Ier Recueil de danses de bal pour l'année 1703 de la, composition de M. Pécour et mis au jour par M. Feuillet... Pécour, Guillaume-Louis (1653-1729). Compositeur. Ier Recueil de danses de bal pour l'année 1703 de la, composition de M. Pécour et mis au jour par M. Feuillet.... 1702.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.
- **4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.
- **5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.
- 6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.
- 7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter

P er RECEUIL

de

DANSES DE BAL

Pour l'Année 1703.

De la Composition de M.Pecour et mis au jour Par le missau jour

Par M. FEÜILLET M. de Danse Auteur de la Chorégraphie

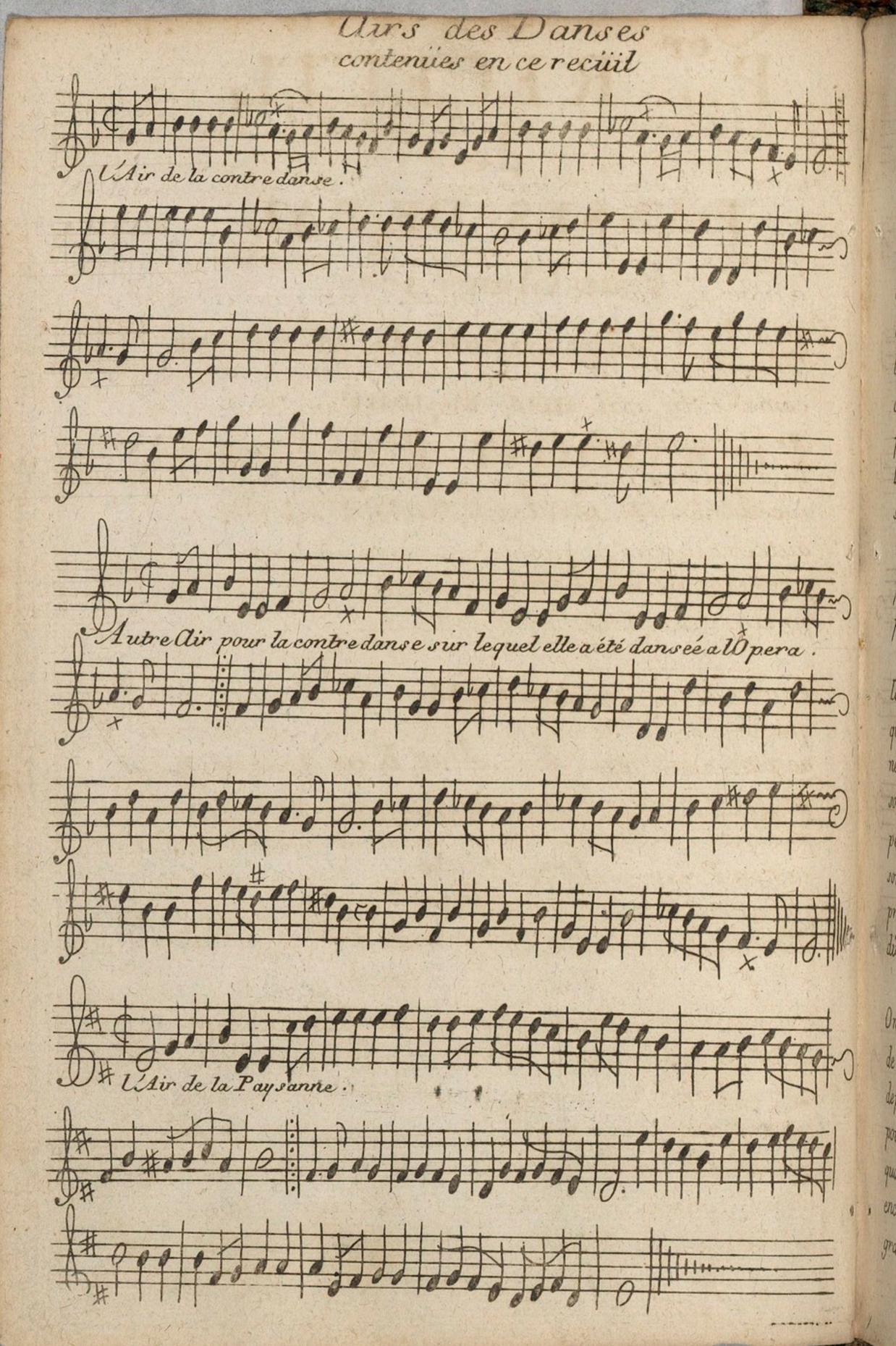
Se Vend 1tt 10.

APARIS

Chez le Sieur Feiüllet Rüe de Bussy Fauxbourg Saint Germain ala Cour Imperiale. ET CHEZ

Michel Brunet dans la grande Salle du Palais
au Mercure Galand
Avec Privilege du Roy
1702.

Res. 937 (5)



AV Comme

quand quand a juge on aver

lon cond cement petit r

le come succes r autres

presser preuve

que la Ch ne pense, sonnes y

peuguil. soiten Fr

dire icy

On owra of de M. Per depuis s'y

quantité de encor jan

grande pa

AVIS AU LECTEUR

Comme la plus grande partie des personnes qui sont éloignées se trouvent embaras seés de sçavoir quand il y a des danses nouvelles pour le bal, on a jugé apropos de fixer un temps, et pour cet éffet on avertit le public une fois pour tous jours, que l'on continura touttes les Années vers le commencement du mois de Novembre dén donner un petit recueil dont le prix sera de trente sols; le comence par celuy cy dont jes pere que le succes n'en sera pas moins grand que de tous les autres ouvrages que j'ay fait graver, dont l'em = pressement de tout le monde a les avoir, a été une preuve certaine de leur merite.

le me croit ausy obligé de faire conoître au public que la Choregraphie s'aprent plus aisement qu'on ne pense, et ie puis assurer que toute sorte de per = sonnes y peuvent reissir en tres peu de temps, pour peu quils s'y apliquent, le grand debit qu'il s'en fait, soit en France, soit dans les Pays E trangers le prouvent beaucoup mieux que tout ce que ie pourois dire icy.

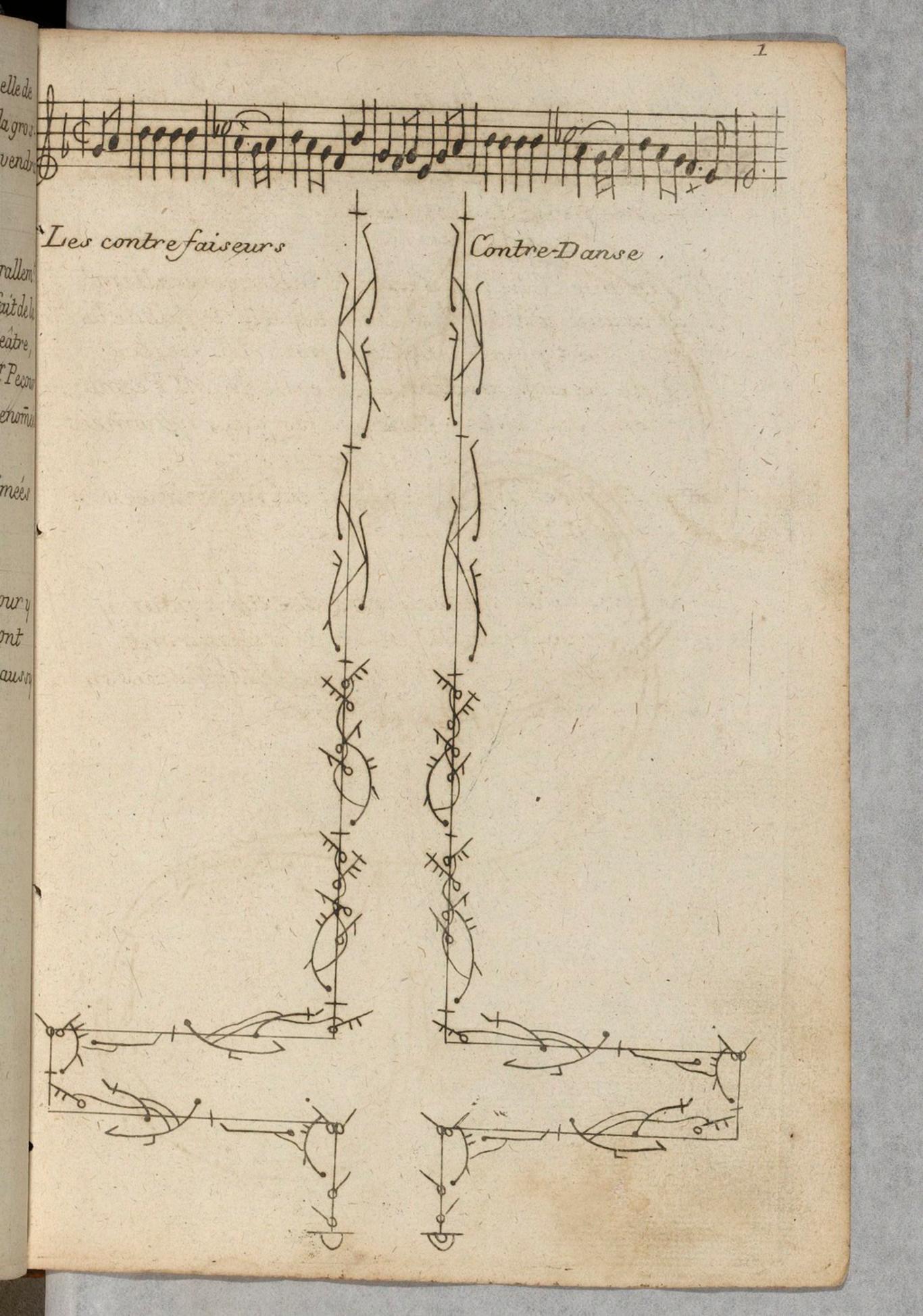
On aura sans faute a l'âque prochain, les oeuvres de M. Pecour qu'une infinté de persones attendent depuis s'y long-temps; Ce sera un Recieil tant pour Homme que pour Femme d'une tres grande quantité des melieures Entrées de Ballet qui ayent encor jamais paru sur le Théâtre dont la plus grande partie de celles qui sont a deux, ont été

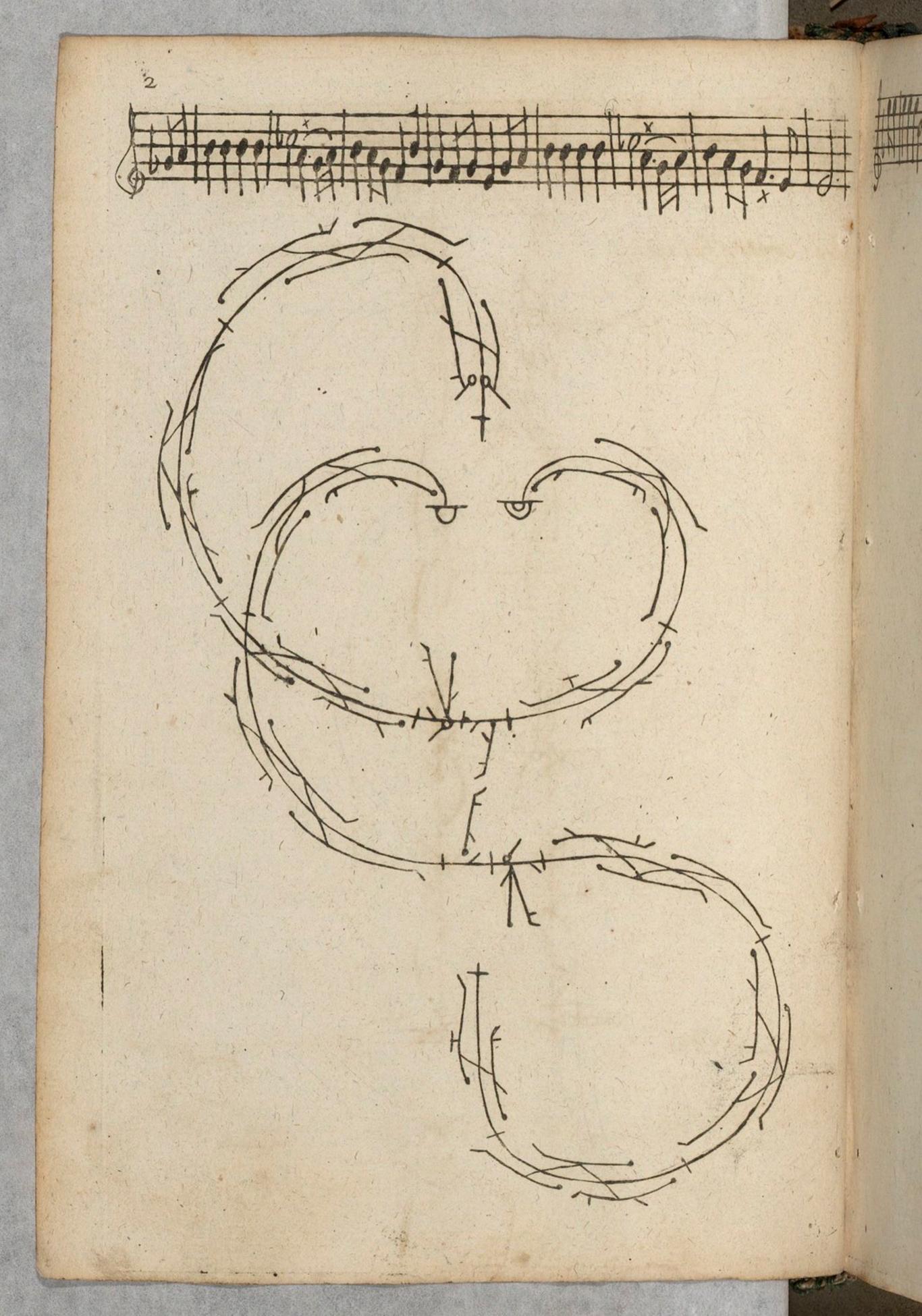
dansées par M. Ballon et Mademoiselle de S'ubligny, Ce Liure sera apeu pres de la grosseur de celuy de la Choregrap hie et se vendra le même prix de dix liures.

On trouve. Ches le Sieur Feiillet generallem! tout ce quil y a de plus curieux sur le fait de la Danse, tant pour le bal que pour le Théâtre, soit de sa composition ou de celle de M! Peçour, et même des autres Auteurs les plus rénomées.

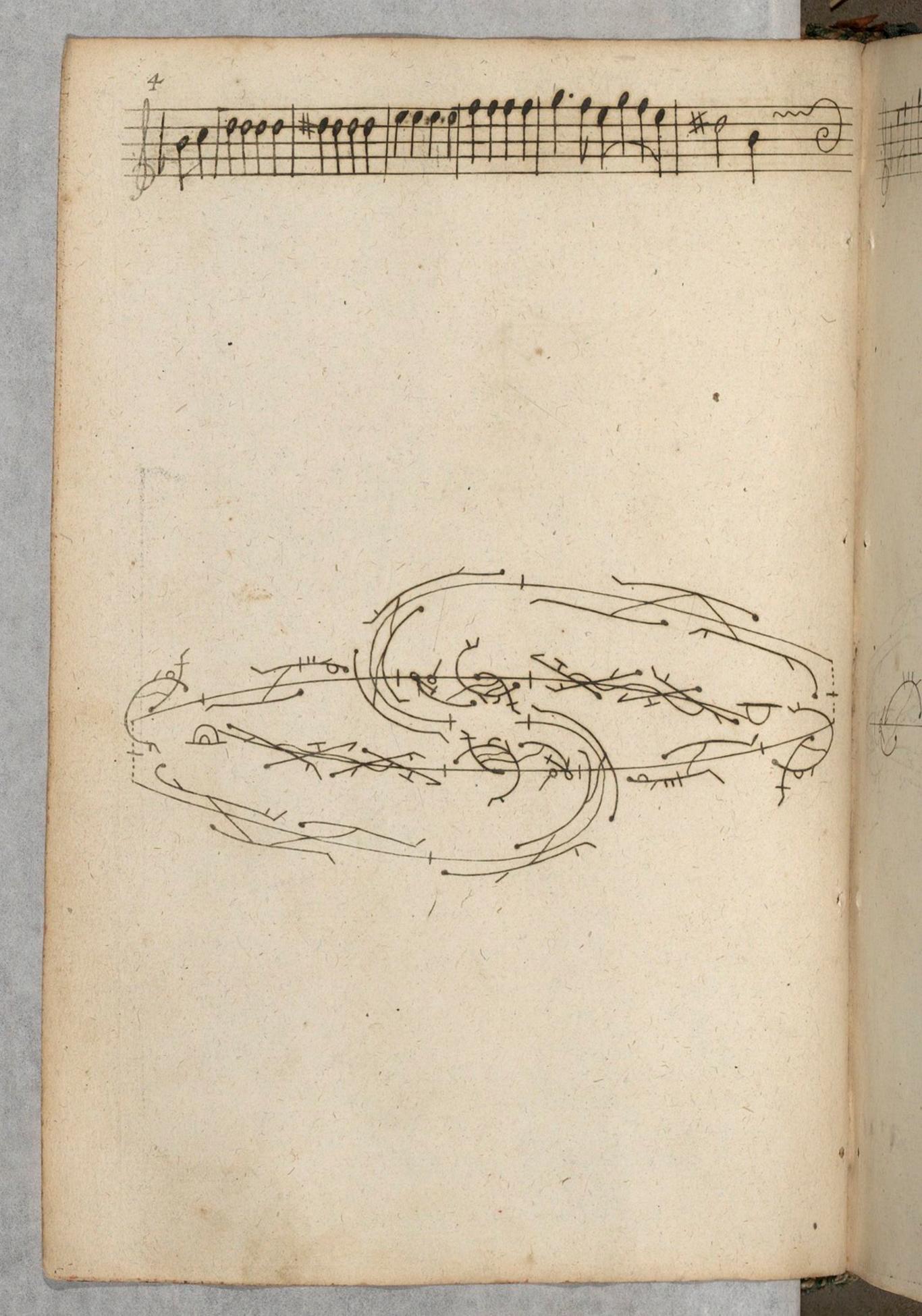
Les Danses qui nont point été imprimées ce vendent écrittes ala main.

Les personnes qui envoient des Airs pour y faire composer des Danses dessus, auront soin de les envoyer bien corectes, come aus sy d'afranchir les ports des lettres. Les combret

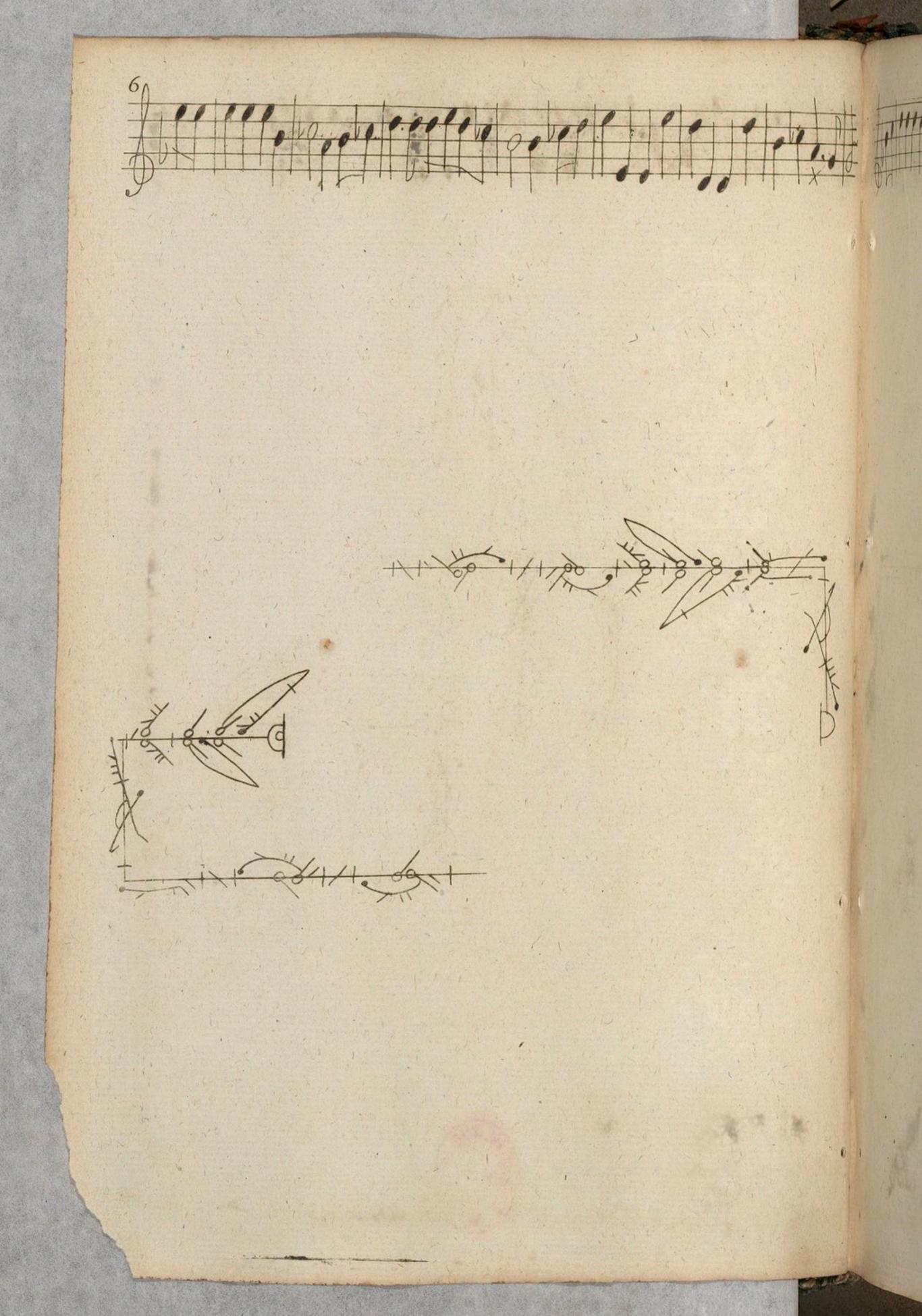


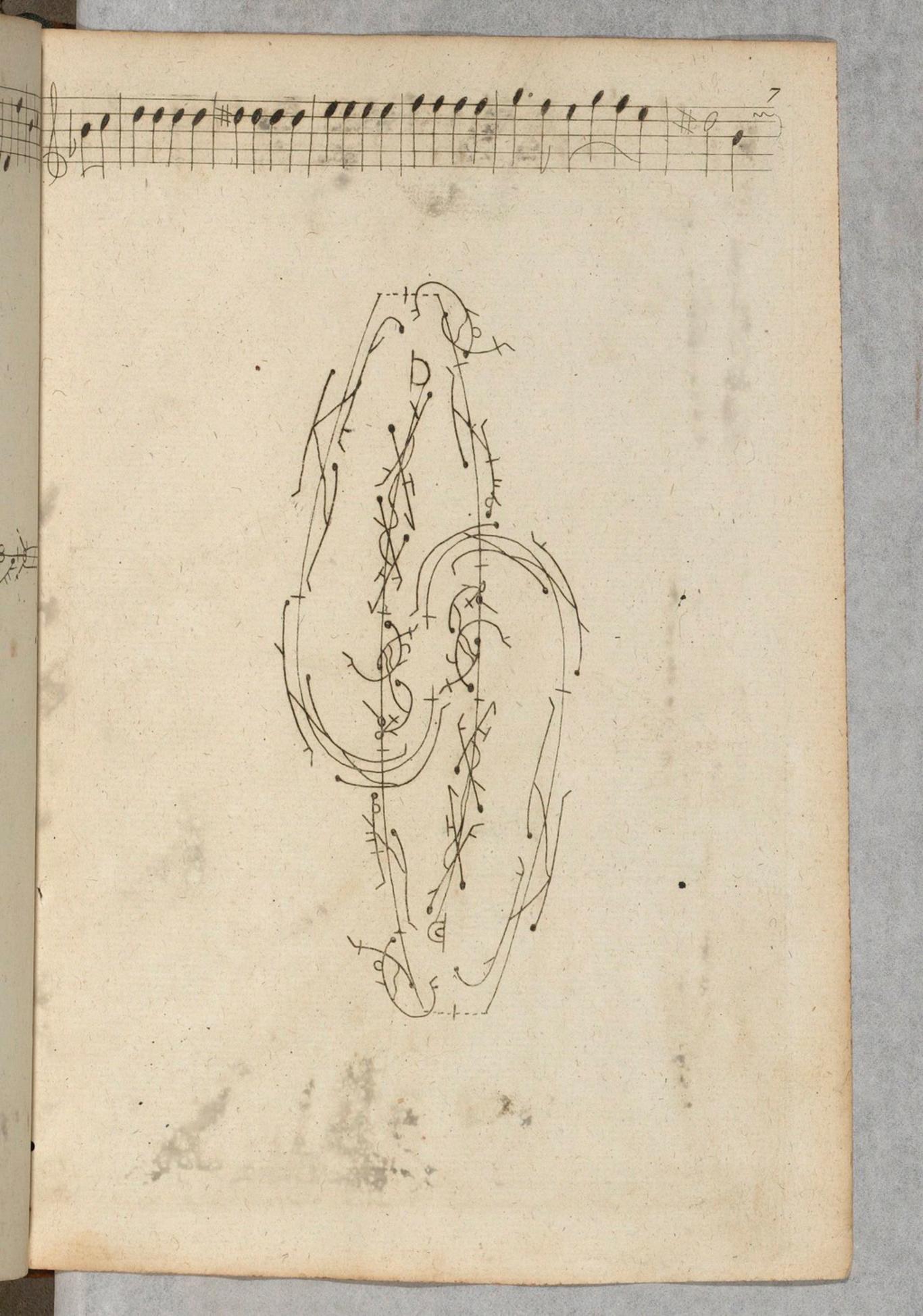


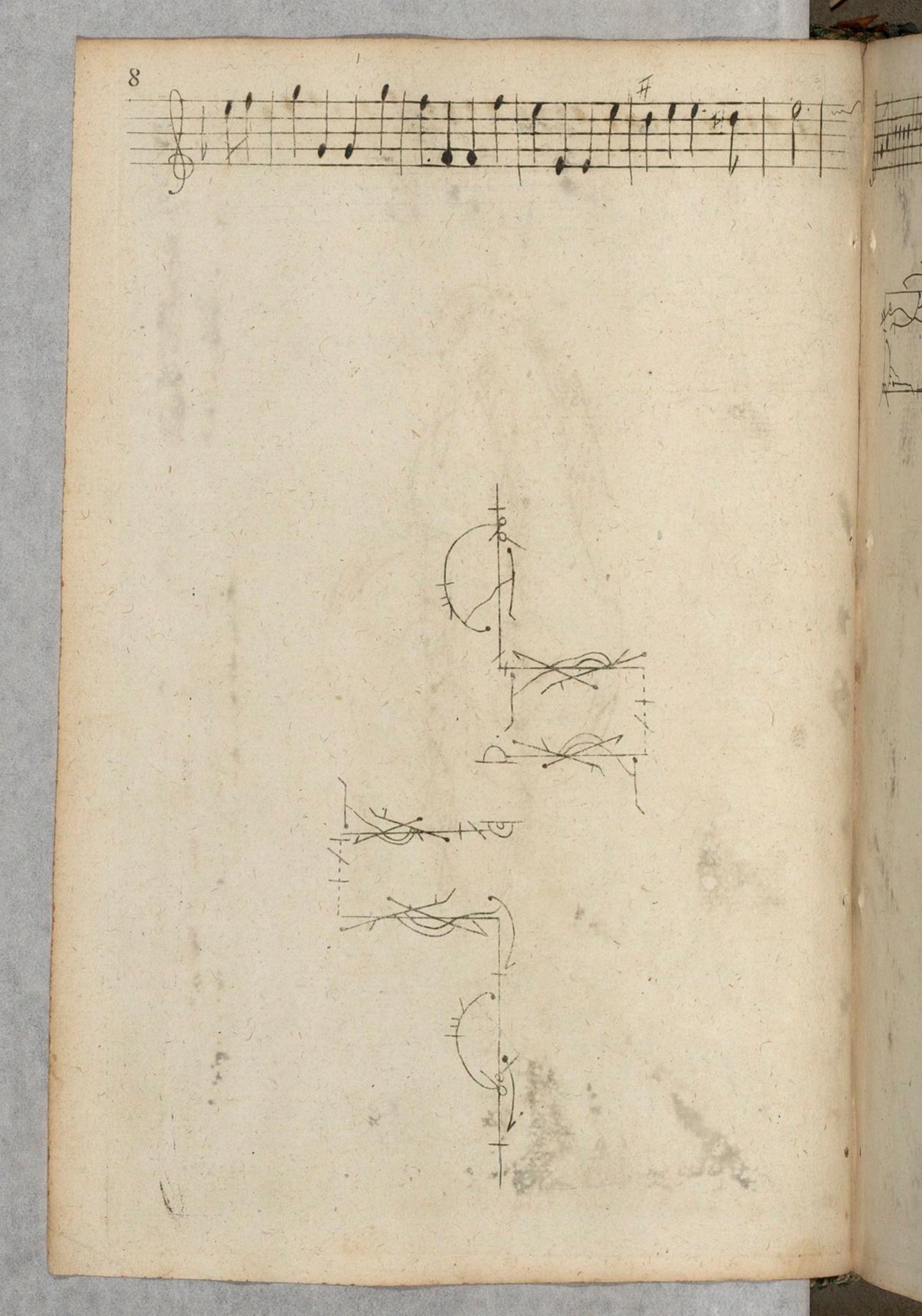


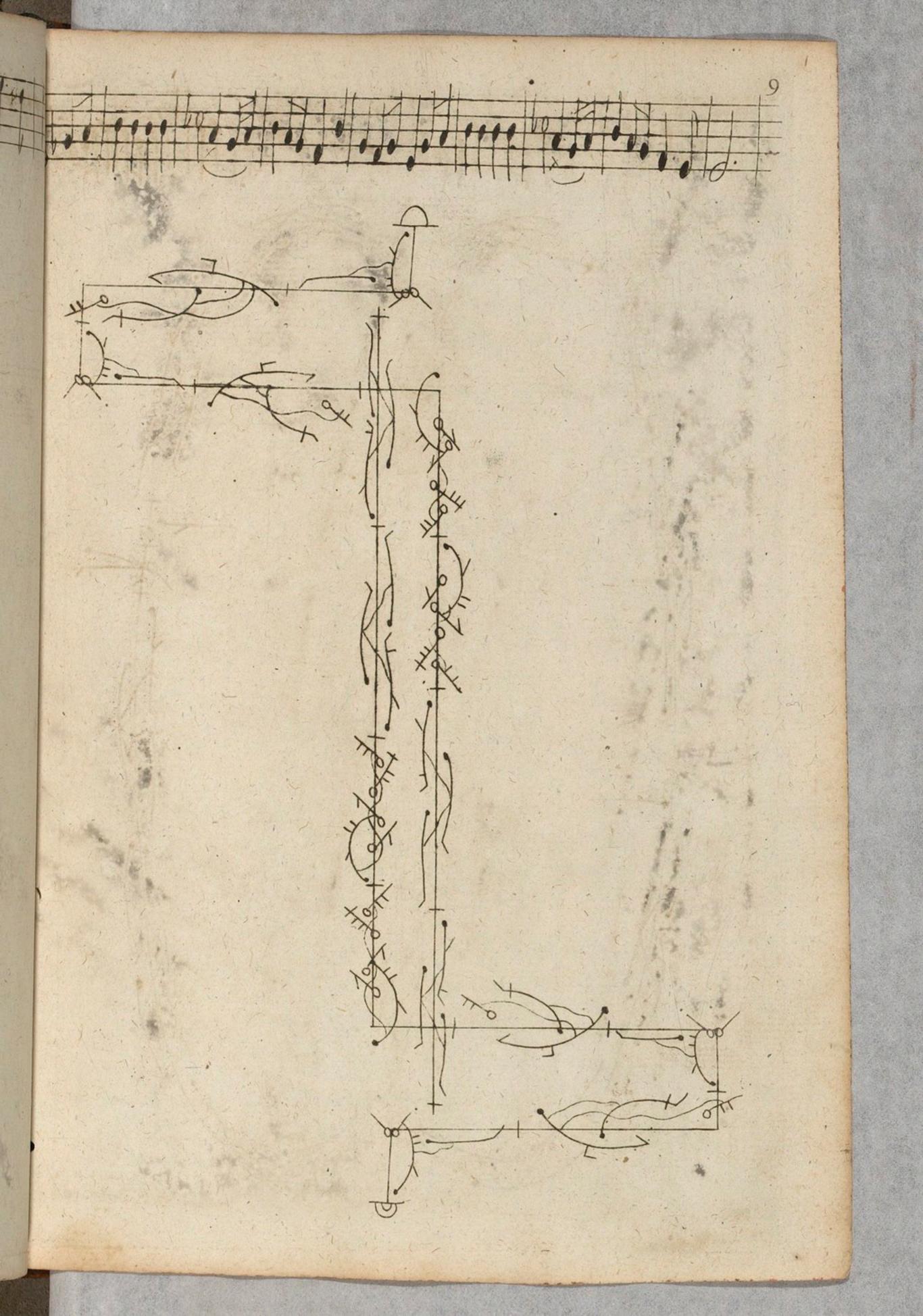


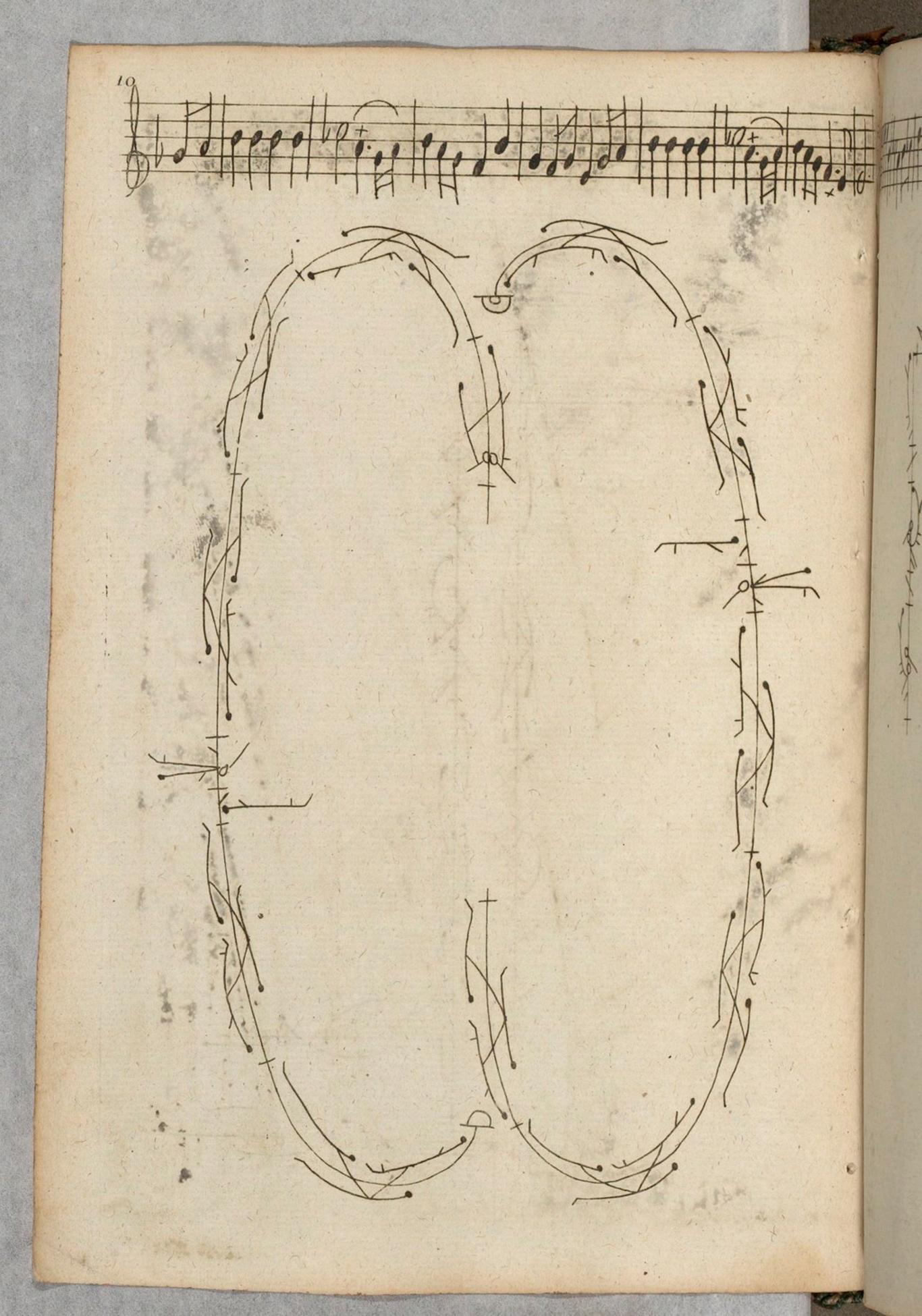


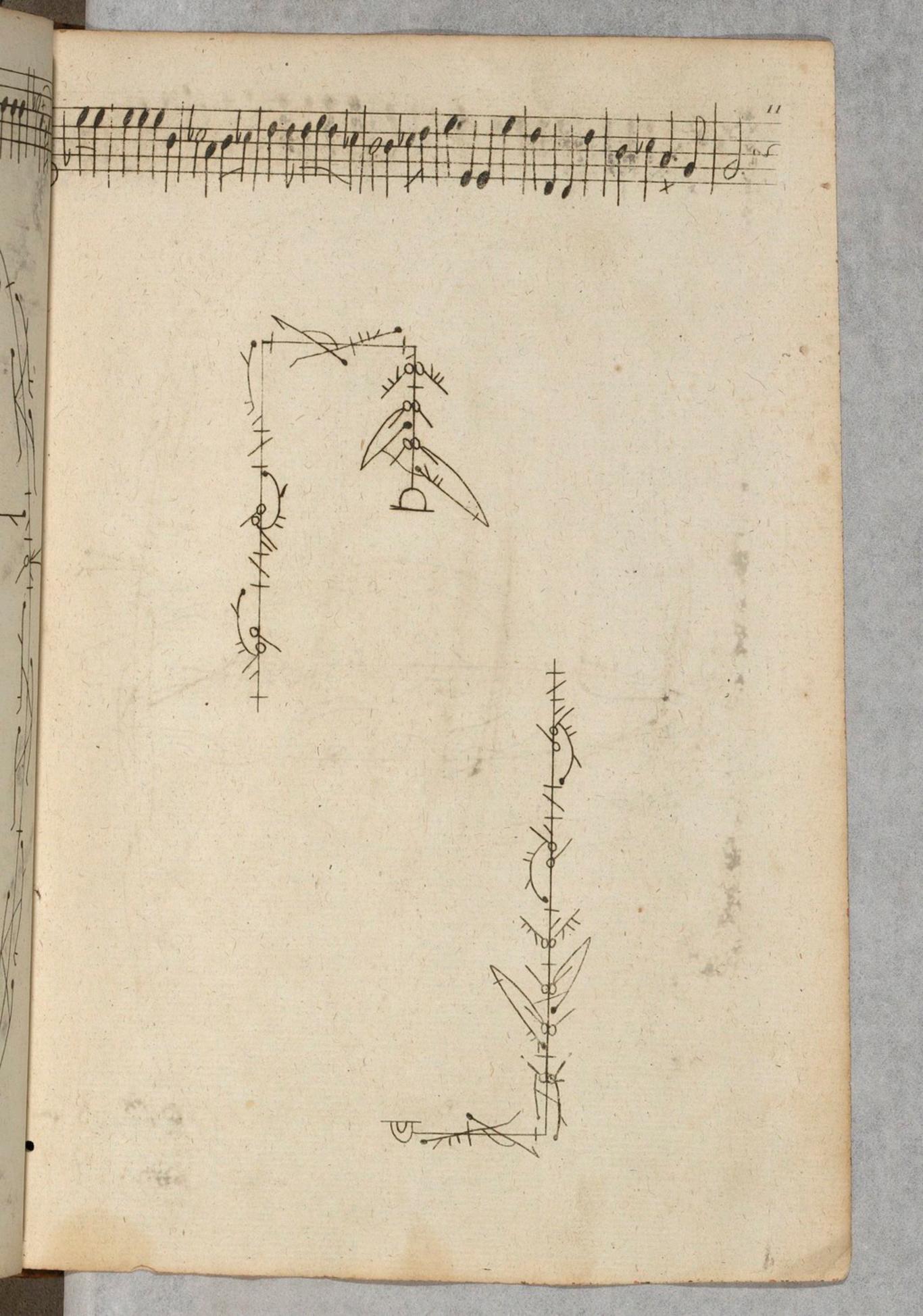






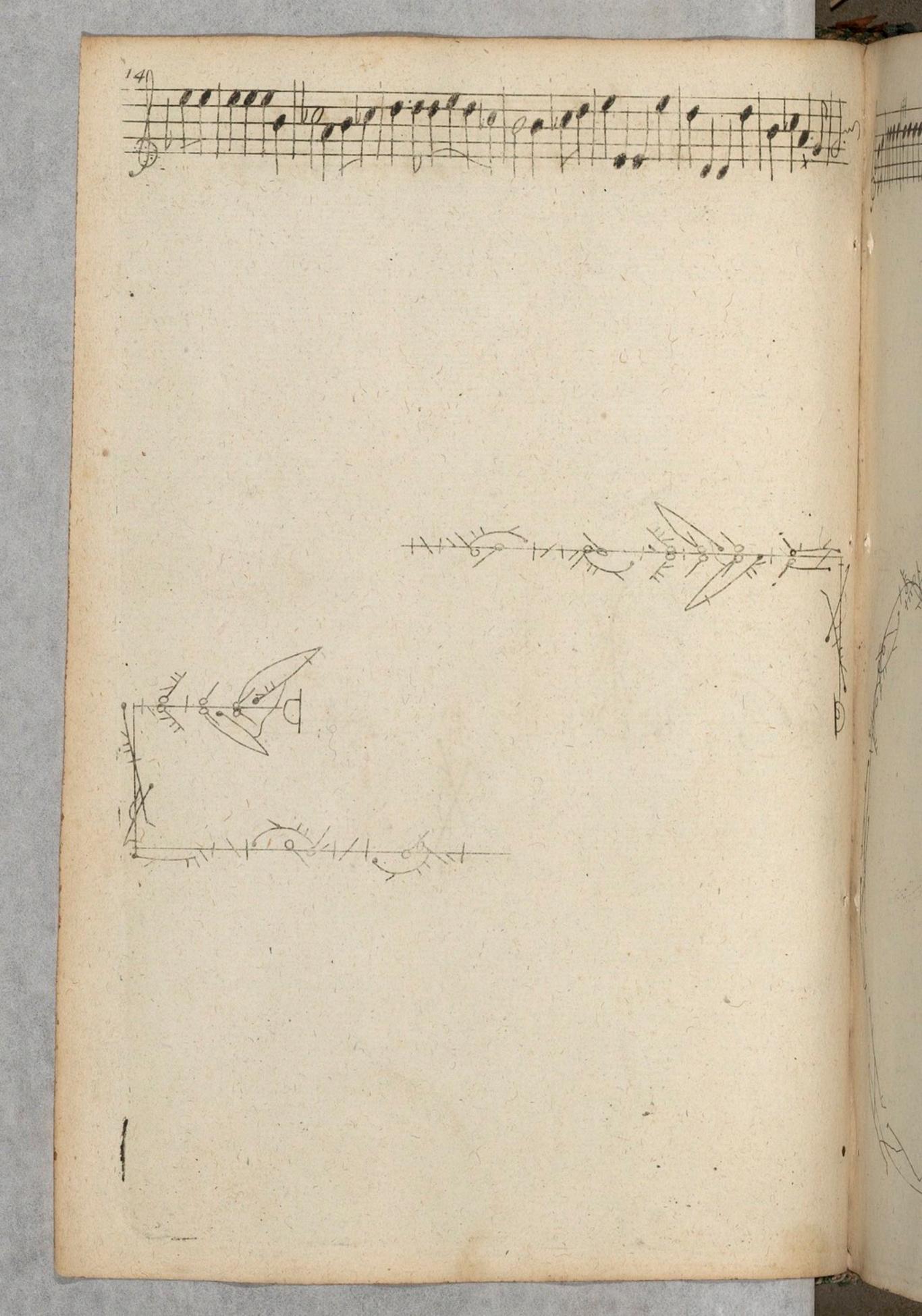


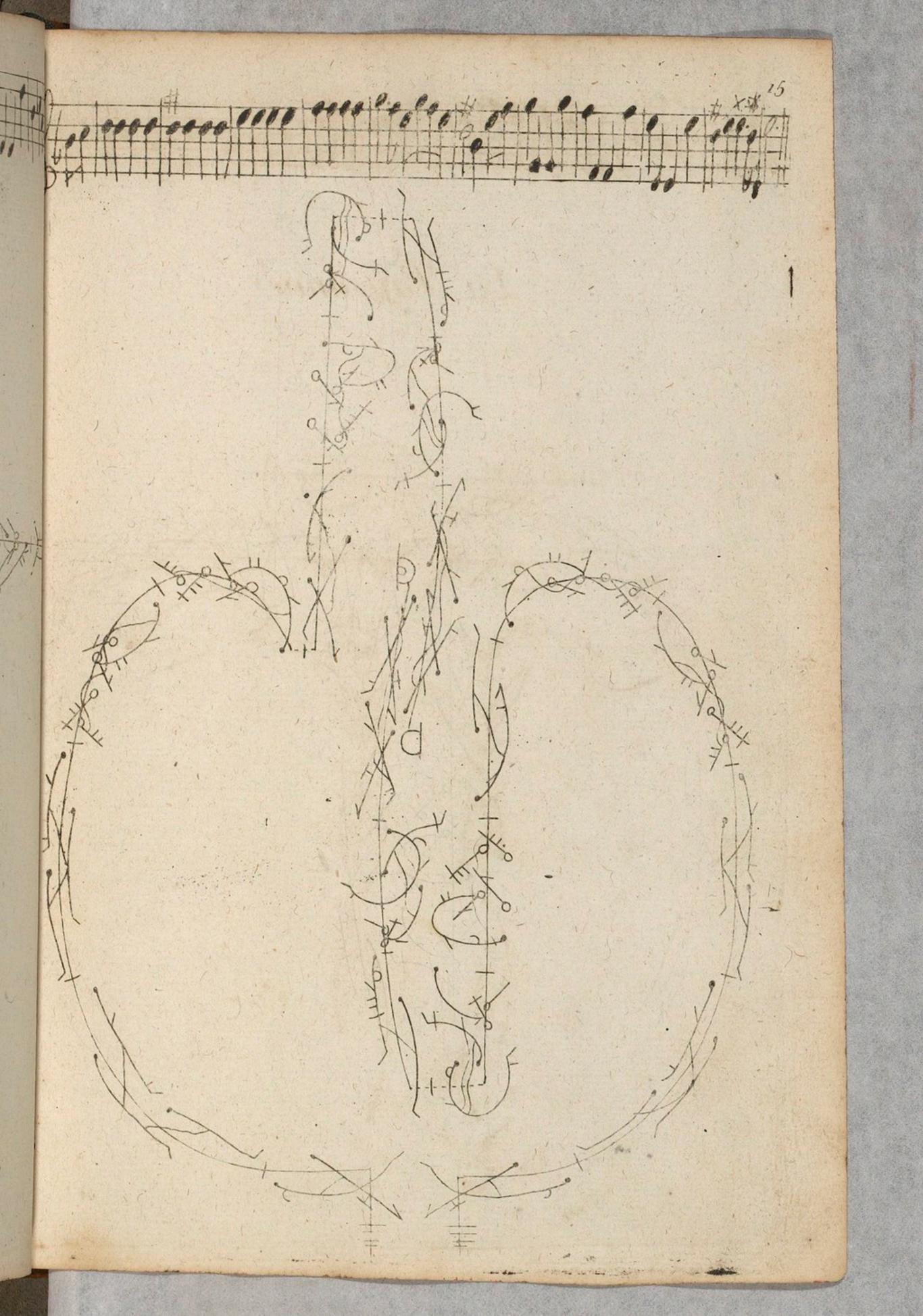


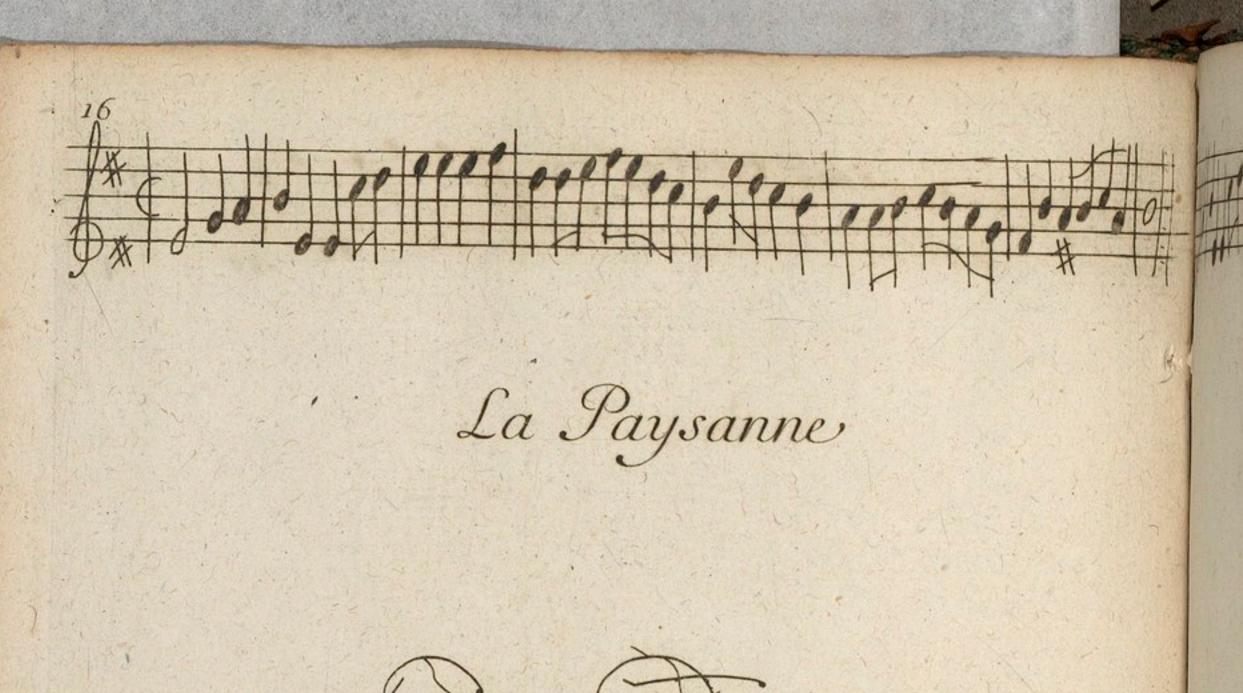


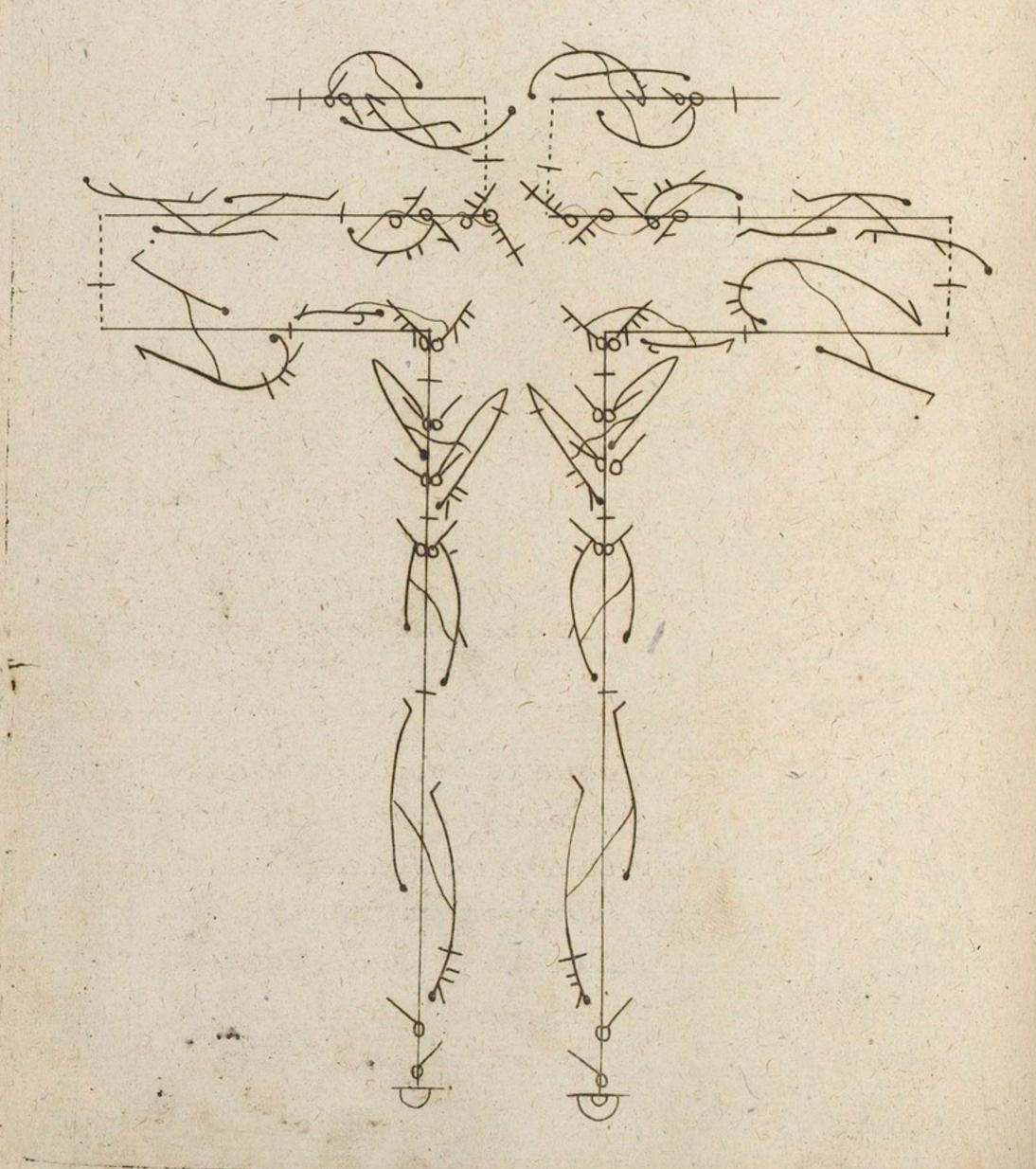


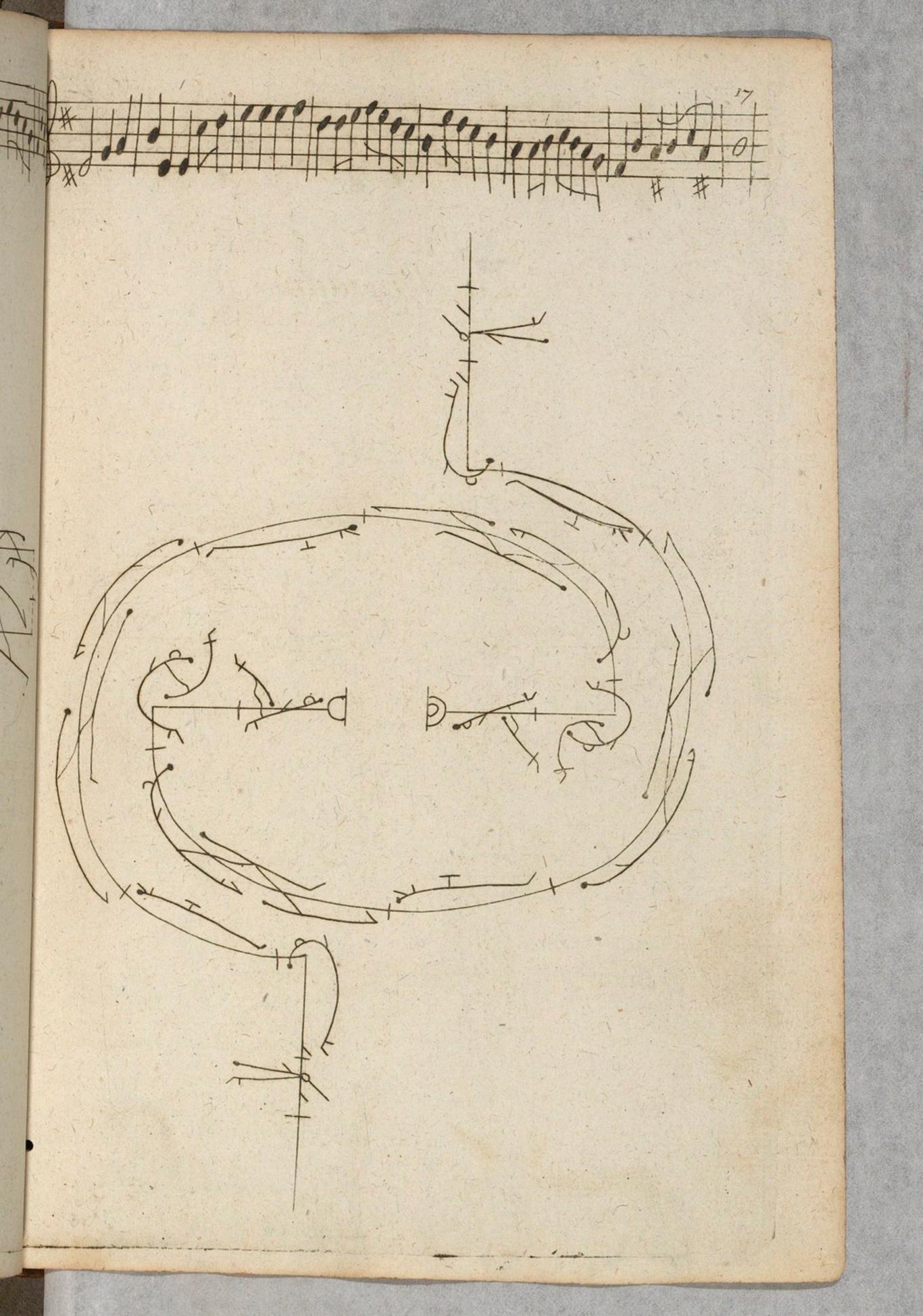


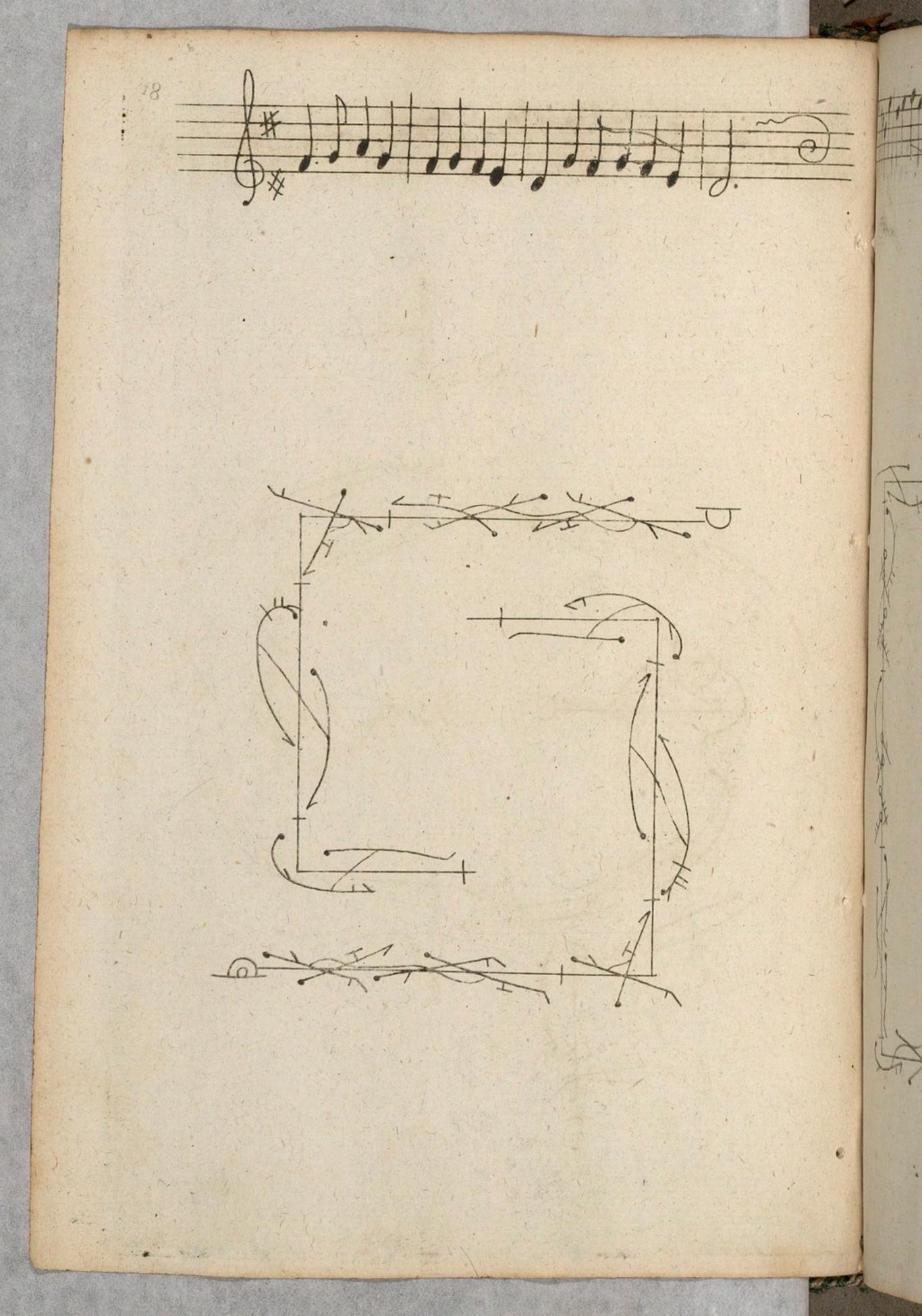


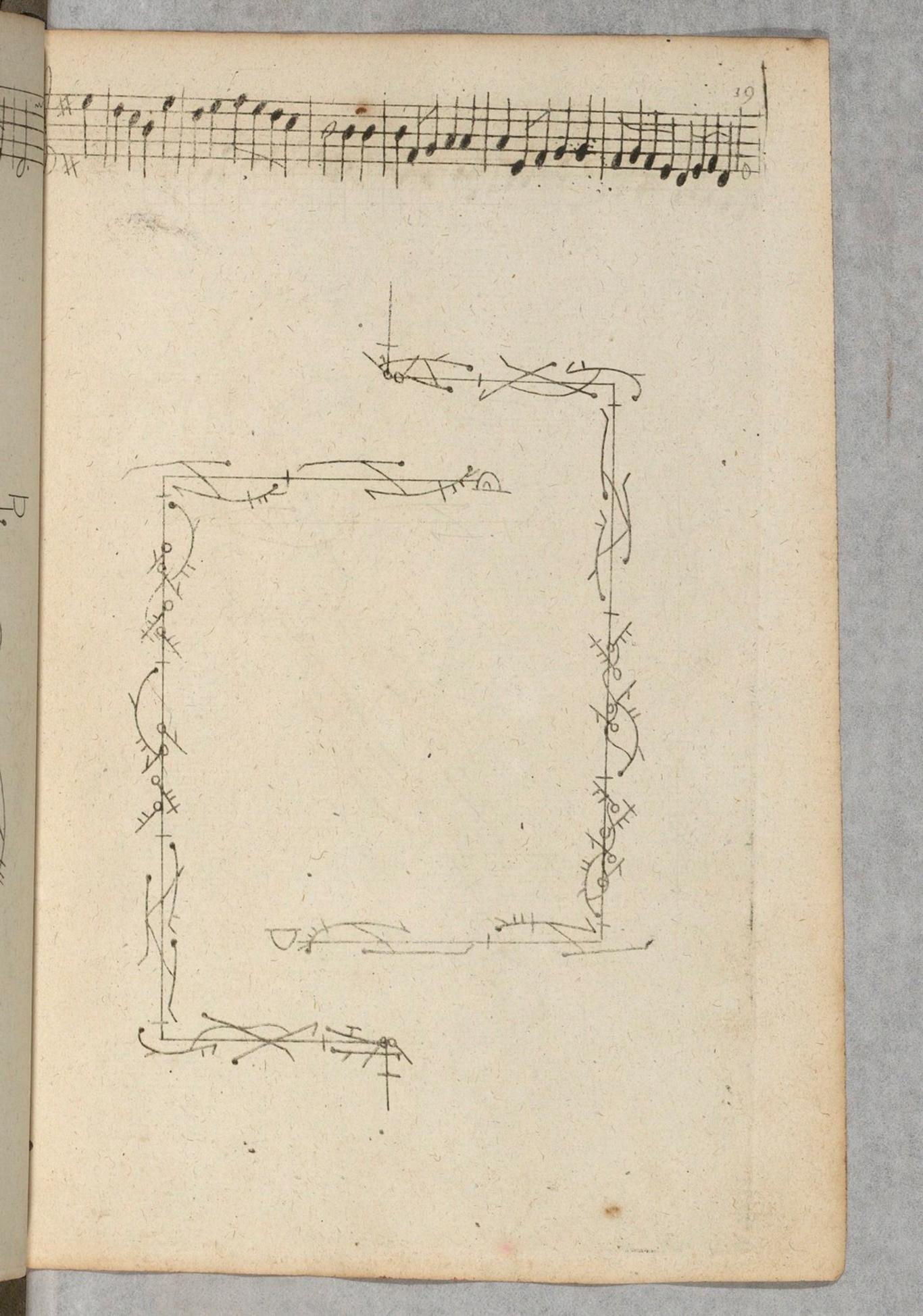


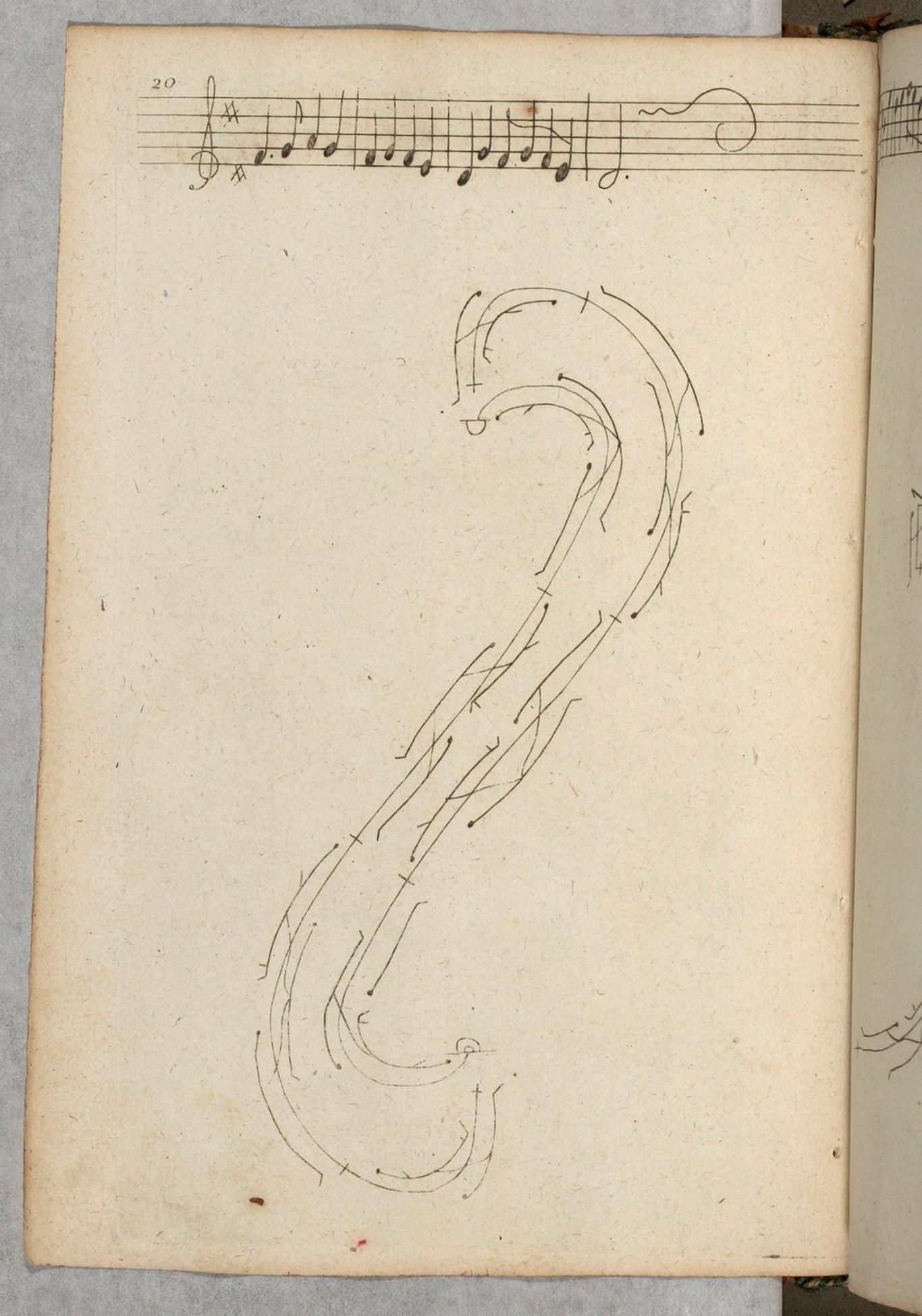


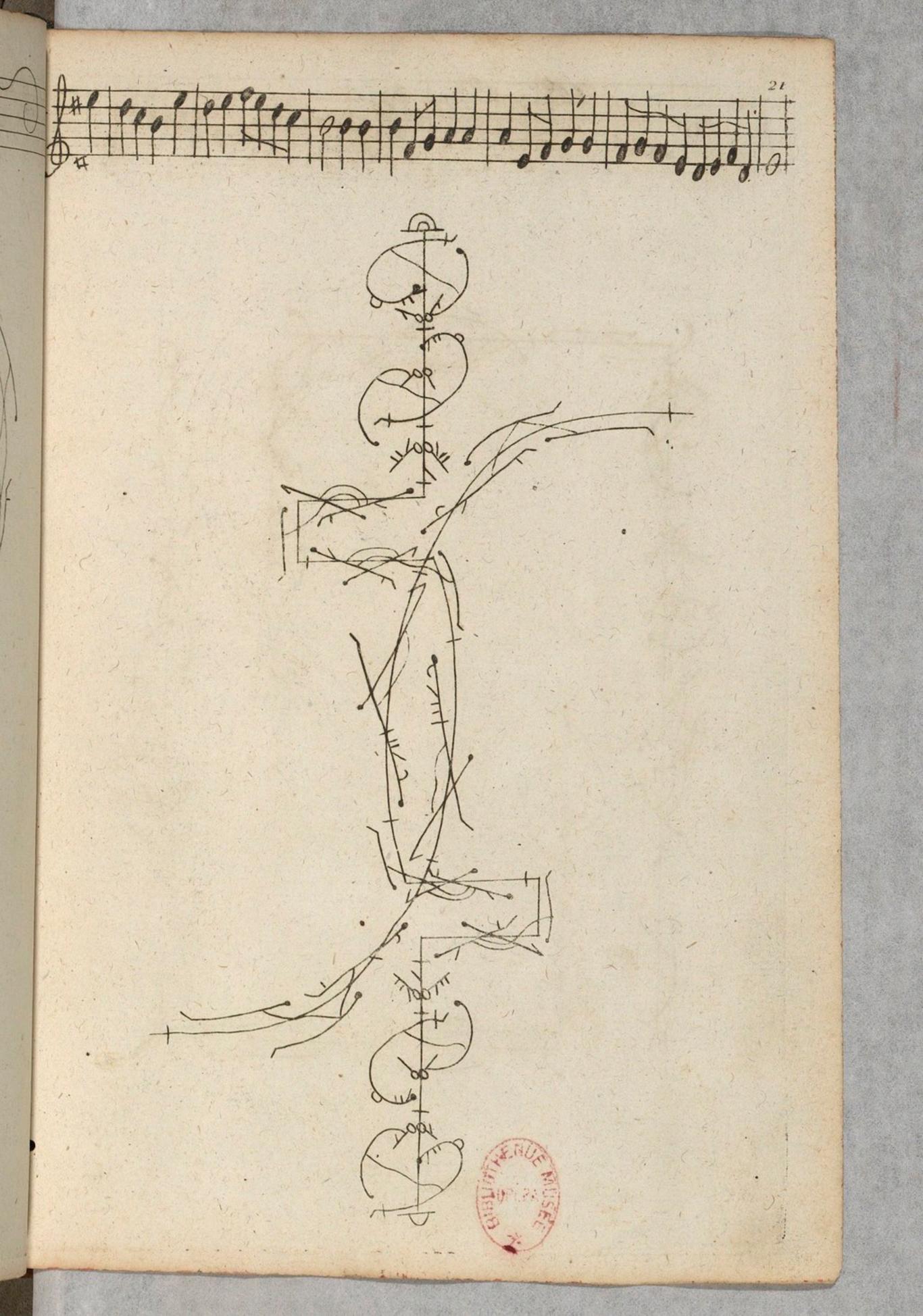


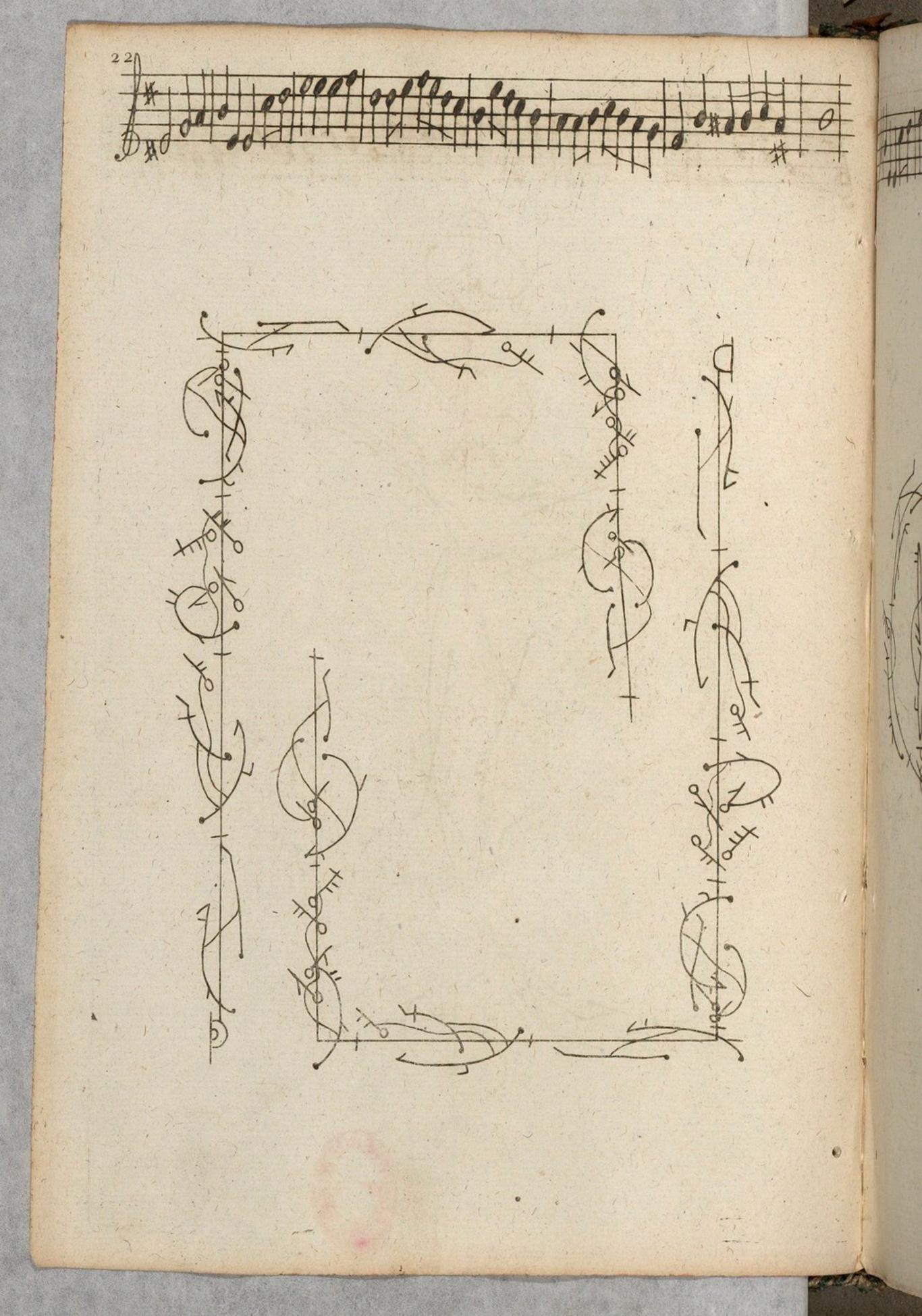


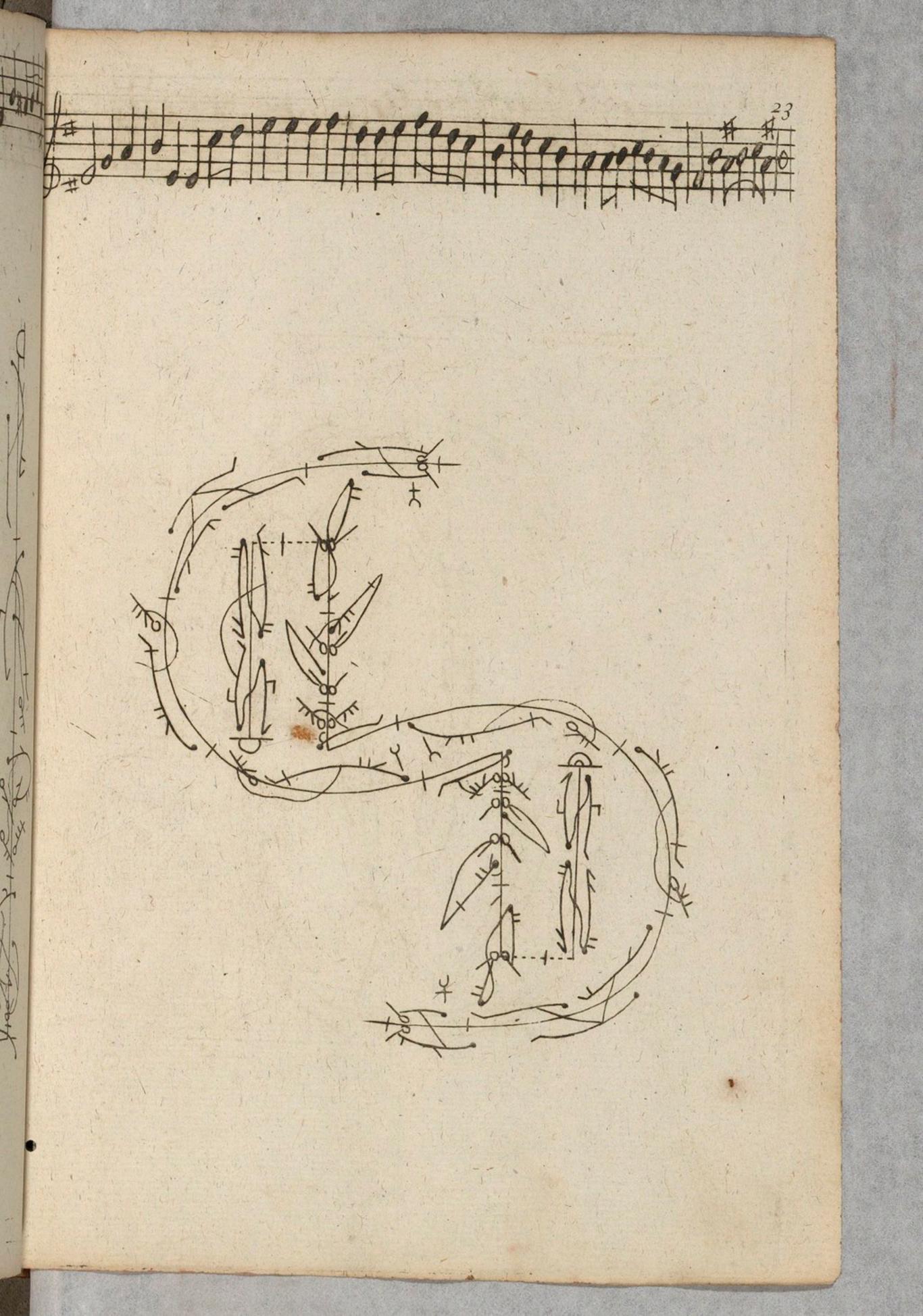


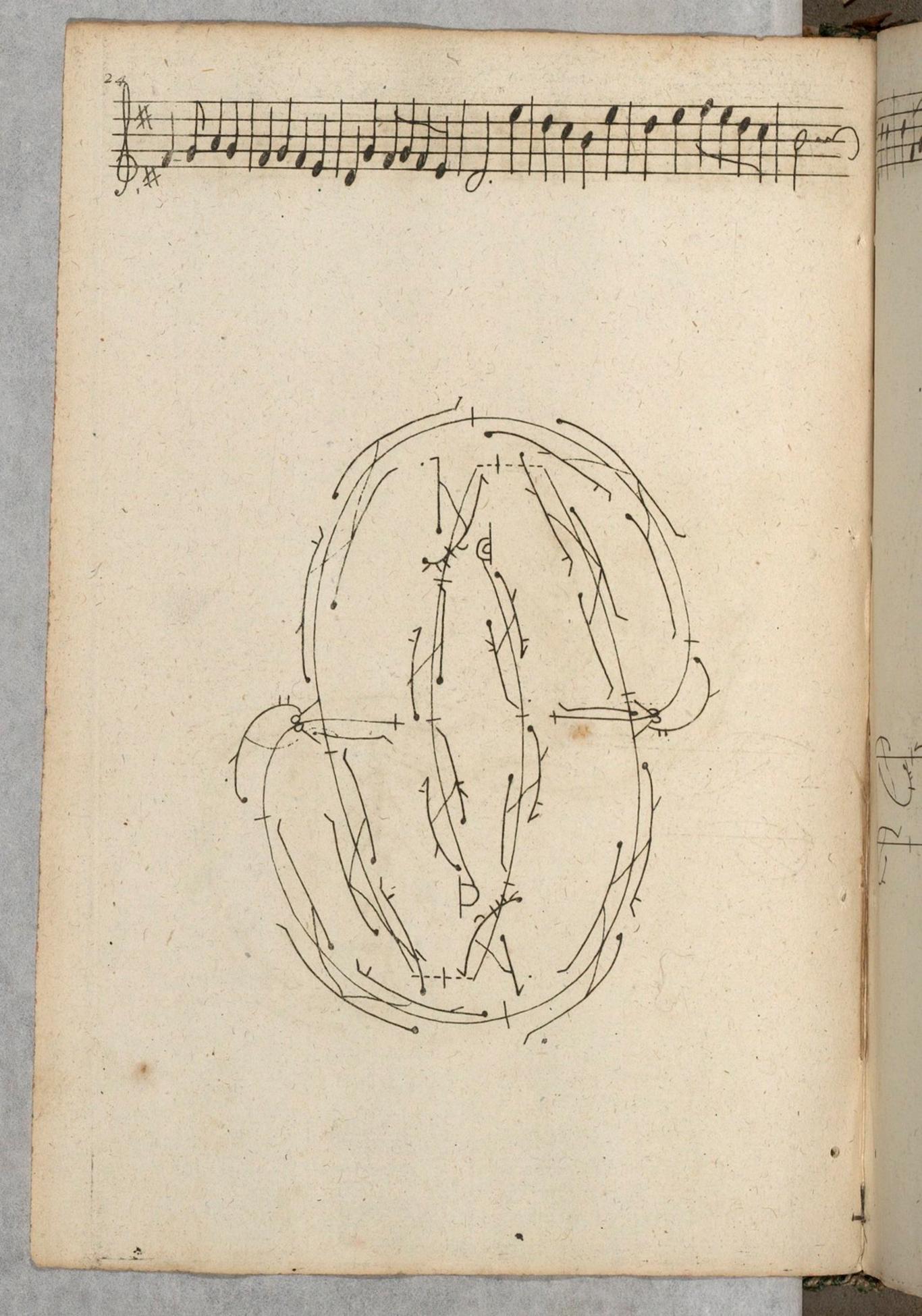


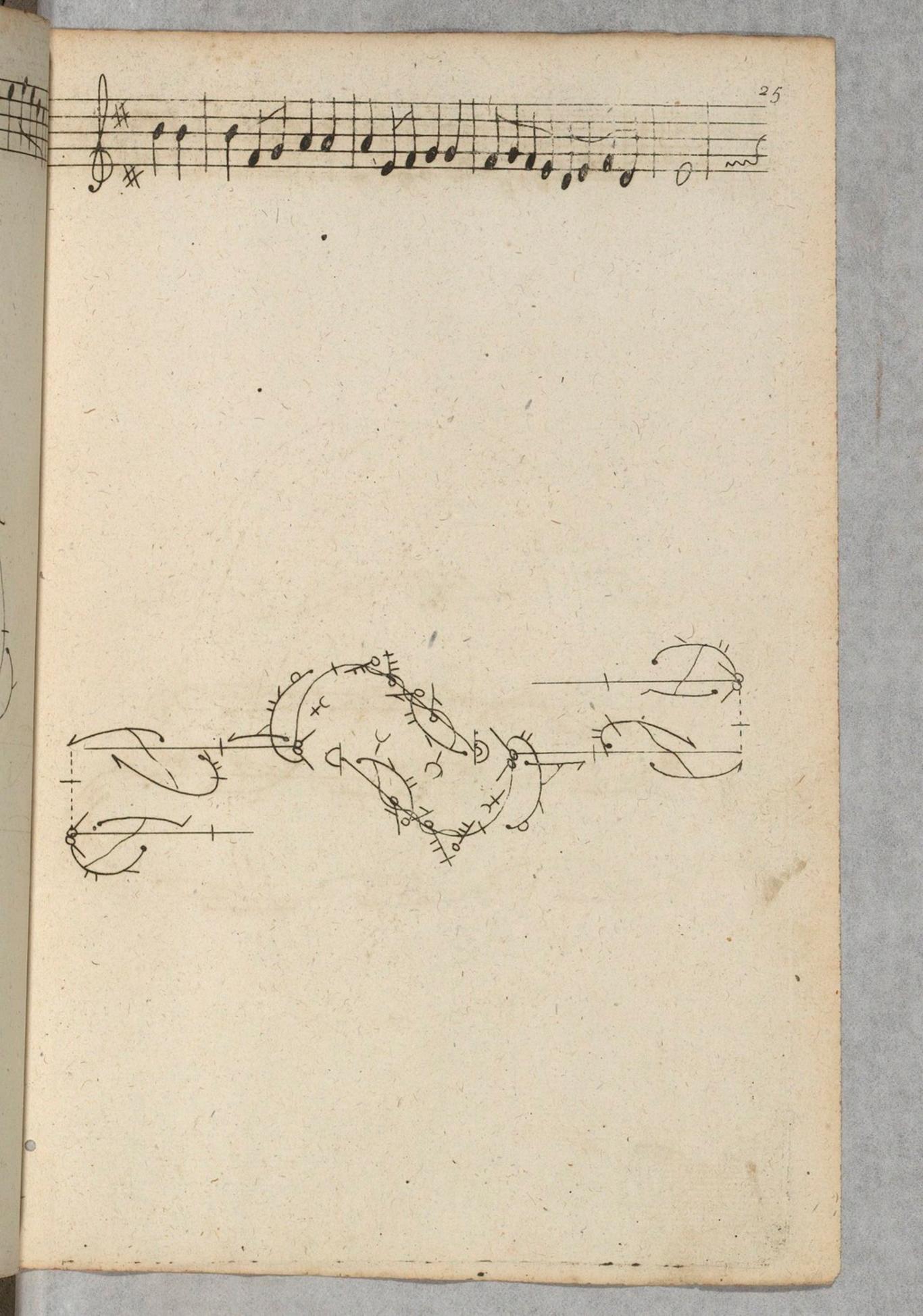


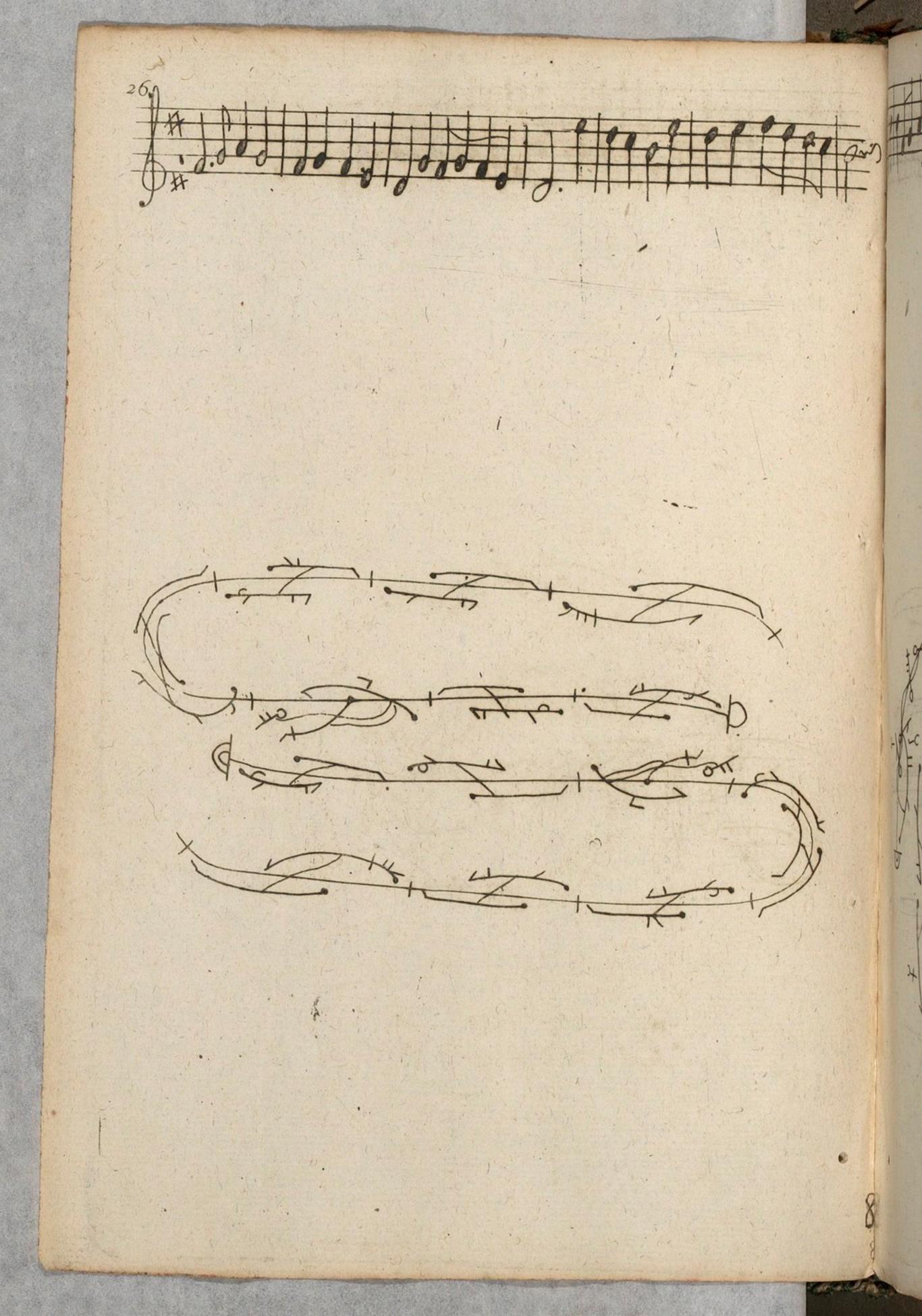


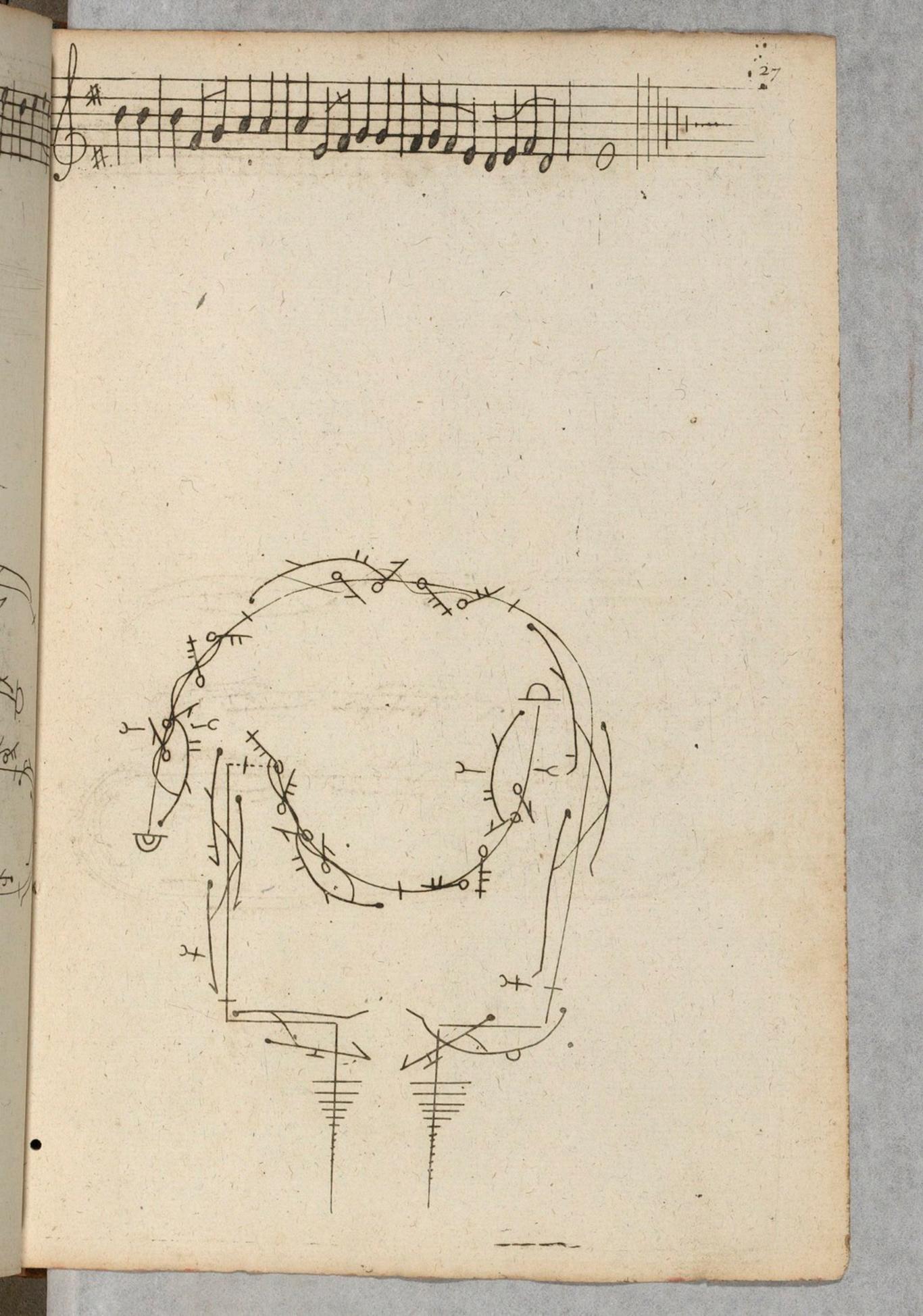












MALOGU aid unpr av, compos Joros Recu Pecour b Pawani Passe-p mable Hemai bianne Babeth Bavier Recueil Bacche I gros I Prançois Recueil la Nouve Mariee, et Recieil 1 Charmant Se Reciicil Bourbon Read pour

CATALOGUE DES LIVRES DE DANSES
CATALOGUE DES LIVRES DE DANSES qui ontété imprimés et qui se vendent Chez le Sieur Feiillet.
Scavoir. Le Liure de la Charcaraphie au l'art de D'Ecrire la
Le Liure de la Chorégraphie ou l'art de D'Ecrire la tente Danse, composé par M. Feiillet.
Le gros Recueil des meilleures Entrées de Balet de M'Pecour tant pour home que pour femme10!
DANIONS DE RAT
DANSES DE BAL. La Pavanne des Saisons. Le Passe-nie Nauveau
l'Allemande. 10. 1 Allemande. 15.
LETTIS RECIPILS ANNITED
Premer Recueil pour l'Année 1703. Contenant la Pais anne, et-les Contrefaiseur Contredanse. 1tt. 101
2º Recivil pour l'Appec 1704 Contredanse. 11. 101
la Saltarelle, la Carignan et la madalena. 1tt,
3. Accuell pour illinnee 1705. Contenant
la Babeth, la Bretagne et la Triomphante. 1tt 10. 4. Reciieil pour l'Année 1706. Contenant—
a Daviere, la l'anatique ette (ohllon.
La Bacchante, la Matelotte et le Menuet a quatre 1. 10.
LE gros Reciieil des Contredanses Analoises
LE gros Reciieil des Contredanses Angloises et Françoises au nombre de trente deux. 3tt. 12 6.º Reciieil pour l'Année 1708. Contenant
la Nouvelle Rouragane la name
la Nouvelle Bourgogne, la nouvelle Mariée, et six Contredanses
1. Recuell Dour lunnee 1700. Contenant la llou-
velle Gaillarde, le Menuet d'Alcide, et le the Charmant Vainoueur
Charmant Vainqueur. 8.º Reciieil pour lannée 1710. contenant la Roughen la potit R
9º Recueil pour l'année vyu contenant la N'he Fortanne le Passemed à quatre
et la Medicis. 10 Recieil pour l'ann. 1712. conten. la Silvie, la Dombe, et l'Asturienne. 1. 10

R

ANS

.

Mr.]

d

e Si

Arch Pala

AIL